



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

06-05-2015

Une loi contre nos droits et libertés

L'Assemblée Nationale dans sa très grande responsabilité, a considéré qu'il fallait se rassembler pour ce texte utile, efficace et attendu par les français », s'est réjoui M. VALLS après le vote massif mardi des députés en faveur du projet de loi sur le renseignement. 438 députés dont 252 députés socialistes et les 3 quarts des députés UMP l'ont voté ensemble.

Après le grand défilé compassionnel du 11 Janvier, Communistes écrivait sur son site : qu'aux côtés de Hollande et de son gouvernement, se pressaient tous les représentants de la finance qui pratiquent, dans leur pays, la même politique que lui "

Le véritable objectif de cette grande démonstration d'union nationale contre le terrorisme, où toutes sortes de dictateurs avaient trouvé place, se traduit aujourd'hui dans l'ardeur que met ce gouvernement à faire voter sa " Loi sur le renseignement " en procédure accélérée à l'Assemblée nationale dès ce 4 mai. Brandie en urgence comme une réponse politique aux attentats de Janvier à Paris, elle est d'abord et même seulement un dispositif destiné à bâillonner toute tentative de lutte contre le système capitaliste. Tout comme est entretenu méthodiquement dans notre pays le sentiment de peur et d'insécurité, en total décalage avec les réalités concrètes (les chiffres officiels, publiés le 4 Mai, montrent une baisse continue des homicides volontaires en France). Il devient facile de populariser l'idée que l'on peut bien sacrifier un peu de liberté pour beaucoup de sécurité. Comme si la véritable insécurité n'était pas celle que produit la précarité, le mal-logement, l'impossible accès à certains soins.

Là, il s'agit d'assurer la sécurité des coffres forts du patronat remplis par les profits que leur procure justement l'exploitation débridée des travailleurs. Qui menace cette sécurité-la ? Ceux qui dénoncent le système capitaliste et qui appellent à la lutte pour le renverser et le remplacer. Ce sont les révolutionnaires. Il faut les réduire au silence. Plus l'exploitation s'approfondit, devient intolérable, plus le

risque de révolte s'accroît et dès lors que les travailleurs entrent en lutte, ils menacent les profits.

Il devient vital pour le capital de se protéger contre la propagation des idées révolutionnaires dans le peuple. Tous les moyens ont toujours été mis en œuvre pour faire taire les militants syndicalistes et politiques et nous assistons depuis quelques années à une aggravation notable de la criminalisation de l'action politique et syndicale, des discriminations syndicales, de la répression antisyndicale. Les moyens d'expression de l'opposition sont quasi réduits à néant (voir n° 398 de l'Hebdo).

Les nouveaux moyens d'information et de communication, Internet en particulier, permettent de diffuser rapidement et massivement des analyses politiques qui remettent en cause le capitalisme et proposent une alternative : le socialisme. La peur, légitime, des tenants du capital est telle qu'ils sont prêts à recourir à n'importe quels moyens pour étouffer toute tentative de révolte consciente. Disposant de gouvernements de droite ou de droite social-démocrate totalement à leur botte puisqu'ils les ont mis en place, il ne leur reste plus qu'à faire légiférer ces gouvernements. C'est qui se passe actuellement avec ce projet de loi.

Certes, il faut un peu habiller la manœuvre : lui donner un aspect très technique (boîtes noires, algorithme etc.), prétendre que tout cela existe déjà et qu'il s'agit seulement de légaliser pour mieux encadrer, créer une nouvelle Commission ad hoc de contrôle qui ne contrôlera rien, convoquer " l'esprit du 11 janvier " pour l'union nationale.

Même l'éditorialiste du Figaro, le 4 mai, - Y. Théard - fait semblant de s'alarmer de ce qui dans le texte pourrait conduire à des dérives : " le champ d'application (....) s'aventure sur des terrains flous comme la délinquance organisée ou les violences collectives ".

" Les atteintes aux intérêts économiques " mentionnées ne précisent pas des intérêts de qui il s'agit : ceux des patrons ou ceux des salariés qui leur sont diamétralement imposés ?

Que dire des notions de " prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions " républicaine, voilà bien un terme piégé, vide de sens, auquel on peut selon ses intentions faire dire ce que l'on veut.

C'est la mise en place d'une police politique sous le contrôle exclusif du pouvoir exécutif.

On est bien loin de la lutte anti-terroriste mais on est en plein dans la lutte de classe.

Il est donc tout à fait naturel que cette loi scélérate voulue par et pour les capitalistes soit votée par tous ceux qui en sont les porte-voix.

* voir n° 387 de l'Hebdo.